

COMPARAISON DES TAXES PERÇUES PAR L'AGENCE DE L'EAU PAR M³

EAU POTABLE	2024	2025	
PRESERVATION DE LA RESSOURCE	0.0854 *	PRELEVEMENT DE LA RESSOURCE	0.0854 *
REDEVANCE POLLUTION DOMESTIQUE	0.29	PERFORMANCE RESEAUX : TARIF DE BASE 0.05 € PAR M ³	0.01 (0.05x 0.2*)
		CONSOMMATION	0.43
SOUS TOTAL HT	0.36		0.51
ASSAINISSEMENT COLLECTIF			
MODERNISATION RESEAUX DE COLLECTE	0.16	PERFORMANCE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF : TARIF DE BASE 0.03 € PAR M ³	0.009 (0.03x0.3**)
TOTAL HT	0.51		0.519
TOTAL TTC	0.55		0.55

REMARQUES : 1/ 0.0854 : IL S'AGIT DU TAUX APPLIQUE POUR LES COMMUNES EN REGIE PUBLIQUE. POUR LES COMMUNES EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC, LE TAUX VARIE EN FONCTION DU DELEGATAIRE.

2/ LE TAUX DE TVA EST DE 5.5% POUR L'EAU POTABLE ET DE 10% POUR L'ASSAINISSEMENT.

3/ À COMPTER DE 2026 DES MODULATIONS DU TARIF DE BASE SERONT APPLIQUÉES EN FONCTION DES PERFORMANCES DES RÉSEAUX. 0.2 * ET 0.3** SONT LES COEFFICIENTS DE MODULATION CORRESPONDANT A L'OBJECTIF MAXIMAL DE PERFORMANCE ATTEINT. ILS ONT ETE APPLIQUES FORFAITAIREMENT EN 2025.